

PROJET DE LOI

adopté

le 6 juillet 1988

N° 102
S É N A T

SESSION DE DROIT EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION
(1987-1988)

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une convention sur la protection de la nature
dans le Pacifique Sud.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur
suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 251 et 294 (1987-1988).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention pour la protection de la nature dans le Pacifique Sud, faite à Apia le 12 juin 1976 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 juillet 1988.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 251 Sénat (1987-1988).